



Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Révision de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

Mise en œuvre de la subvention aux personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieures prévu dans la loi sur la formation professionnelle (LFPr).

Date d'ouverture: 22 février 2017

Date limite: 30 mai 2017

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: seulement disponible électroniquement, tél. 058 462 21 27, www.sbf.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

28 février 2017

Chancellerie fédérale